Barème d'honoraires

Applicable au 21/12/2021

Honoraires sur transactions d'immeubles
Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Prix de vente jusqu'à 200.000€	6% TTC avec un forfait minimum de 8 000€ TTC
Prix de vente supérieur à 200.000€	5% TTC

Honoraires sur locations

	Prestations liées à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m²	12 €/m²	10 €/m²	8 €/m²
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € par m2 de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013
(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises

LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SAS PIC'IMMO
47 Bis Avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART
RCS Nanterre : 892 997 016 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 9201 2021 000 000 077
Garantie Financière de 110000 € Par QBE EUROPE